

# **PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023 A 18 HEURES 30**

## **ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE SEANCE :**

- Approbation du PV du 3 avril 2023

### **AFFAIRES GENERALES :**

- Compte rendu des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations de signature
- Avenant Lot 3 : Contrat d'Assurance « Véhicule à moteur »

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- Cession Parcelle – ZA Aunay
- Dossiers Perche Ambition

### **AMENAGEMENT - URBANISME :**

- Subvention OPAH-RU
- Lancement du Plan partenarial des gestion de la Demande et d'information des demandeurs de logements locatifs sociaux (PPGDID)

### **OFFICE DE TOURISME ET DU COMMERCE**

- Taxe de séjour 2023
- Convention de partenariat 2023-2026 : véloscénie
- Organisation du salon de l'automobile
- Prestation de service avec l'Office de Tourisme et du Commerce pour les Vitrines de France

### **TRANSPORTS SCOLAIRE :**

- Plan de financement pour l'acquisition d'un nouveau car

### **ENVIRONNEMENT :**

- Présentation du rapport d'activités 2022 du SPANC et RPQS
- Présentation du RPQS 2022 SICTOM

### **AFFAIRES FINANCIERES :**

- Décision budgétaire modificative n°1
- Subvention association
- Centre de Santé des Gauchetières : Avenant au marché de travaux Lot 2 – Gros Oeuvre
- Tarif 2023 location de la salle de sports d'Authon du Perche au collège d'Authon du Perche

### **RESSOURCES HUMAINES :**

- Lignes Directrices de Gestion
- Mise à jour délibération fixant les quotas d'avancement de grade
- Mise à jour délibération sur le Compte Epargne Temps (CET)
- Mise à jour de la participation employeur à la protection sociale complémentaire – Santé et Prévoyance
- Autorisation de signature d'une convention (renouvellement) de mise à disposition entre l'OTC et la CDC du Perche
- Autorisation de signature d'une convention (renouvellement) de mise à disposition entre la CDC du Perche et l'OTC
- Recours à l'apprentissage : Service Ressources Humaines
- Recours à l'apprentissage : Service Enfance-Jeunesse
- Autorisation de recruter des animateurs dans le cadre de Contrat d'Engagement Educatif (CEE) et détermination de la rémunération applicable
- Création de trois emplois permanents d'animateurs d'accueil de loisirs – Service Enfance-Jeunesse
- Recours au bénévolat pour ALSH

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation : le 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 29** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

Absents : 10 – Marc AUBRY, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Angélique PAILLARD, Philippe PEILLON,

Pouvoirs : 7 – Jean BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Julie RACHEL à Nathalie BRUNET, Philippe RUHLMANN à Jérémie CRABBE, Michel THIBAUT à Jean-Claude CHEVEE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Jérémie CRABBE

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Jérémie CRABBE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023,**

Vote favorable à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS**

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 9 juillet 2020 et du 4 octobre 2021.

- **Décision n°D2023/001** : Signature d'un avenant avec Madame MEUNIER (psychologue – psychiatre) de la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou pour le partage du bureau de Madame CAPLAIN afin d'y faire travailler son assistante médicale deux jours par semaine.
- **Décision n°D2023/002** : Signature d'un avenant avec Madame CAPLAIN de la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou pour le partage de son bureau avec Madame MEUNIER.
- **Décision n°D2023/003** : Signature du renouvellement du Bail Précaire avec ML LOG
- **Décision n°D2023/004** : Signature d'un avenant avec le Collège Joachim du Bellay d'Authon-du-Perche et le Conseil Départemental pour l'utilisation des locaux et du restaurant scolaire du 10 juillet au 4 août 2023.

Le Conseil Communautaire prend acte

## AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE LOT 3 – VEHICULES A MOTEUR

Vote favorable à l'unanimité

## VENTE PARCELLES AE 220, AE 164 ET AE 207 - ZA DE L'AUNAY

Monsieur le Président présente à ses collègues la demande de l'entreprise Cook Inov sise à Nogent-le-Rotrou d'acquérir les parcelles cadastrées AE 220, AE 164 et AE 207 d'une superficie totale de 10 521 m<sup>2</sup> au prix de 59 000 € sur la ZA de l'Aunay, dans le prolongement de l'usine actuelle.

Compte tenu du projet de l'entreprise de s'agrandir avec une réorganisation des flux (entrées/sorties) de marchandises au sein de l'usine, d'investir dans de nouvelles lignes de production et dans la montée en gamme de leurs produits, de développer ses capacités de production en se dotant d'équipements plus modernes ; compte tenu des projets d'embauches liés à ce développement (10 emplois supplémentaires envisagés) et du projet de montée en compétences des équipes, Monsieur le Président propose de vendre ces trois parcelles au prix de 59 000€. La valeur établie par le service des Domaines dans ses avis du 17/01/2023 et du 02/05/2023 s'élève à 66 300 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% soit 59 670 €.

Interventions de : Mme Pascale DE SOUANCE et M Harold HUWART

Vote favorable à l'unanimité

## DOSSIERS PERCHE AMBITION

Les comités de pilotage du programme Perche Ambition se sont réunis les 2 mars 2023 et 26 mai 2023.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

Dossiers du comité de pilotage du 02 mars 2023 :

**Projet n°23PE11 : Mme Alice Geneviève – ALYVE – Matériel – Arcisses – Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 3 000 €

**Projet n°23PE12 : M Rémi Esnault – RL Menuiserie – Machine – Arcisses – Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 3 000 €

**Projet n°23PE13 : Mme Marie-Christine Jourdan – Gentlemen – Travaux – Nogent le Rotrou - Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 1 960 €

**Projet n°23PE14 : Mme Hélène Pelletier – Hel's Color – Reprise – Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 2 770 €

**Projet n°23PE15 : Mme Maryne Pinceloup – Boulangerie Beaumont les Autels – Reprise – Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 3 000 €

**Projet n°23PE16 : Madame Agathe Richefeu – Andreline – Reprise – Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 3 000 €

Dossiers du comité de pilotage du 26 mai 2023 :

**Projet n°23PE19 : Madame Caroline Violetti – Le Perchoir – Matériel – Argenvilliers - Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 1 760 €

**Projet n°23PE20 : Monsieur Rémi De Koninck – Reprise – Nogent le Rotrou - Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 3 000 €

**Projet n°23PE22 : Monsieur Charles Meloni – Maçonnerie - Matériel – Communauté de Communes du Perche**

Subvention octroyée : 3 000 €

Vote favorable à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire est invité :

- à se prononcer sur le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessous conformément à la convention d'OPAH-RU,
- à engager leur versement sur le compte bancaire des propriétaires désignés étant entendu que la somme sera versée sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) et visée(s) par le service habitat de la Communauté de Communes du Perche,
- à autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des décisions.

NOM	ADRESSE	Catégorie de travaux	Montant des travaux + Moe TTC	Montant travaux éligibles + Moe HT	Montant total des aides publiques	Répartition des aides publiques		Autre	% subventions + primes
						ANAH	CDC du Perche		
M. BIRRE Cyrille et M. LUC Jérôme	108 rue Saint- Hilaire Nogent-le- Rotrou	Propriétaires bailleurs d'un logement en travaux lourds (81,55 m <sup>2</sup> ) + conventionnement du loyer avec l'ANAH en LOC1 (loyer intermédiaire)	115 718,67€	87 209 €	42 523 €	32 523 €  (35% + 2000 € Prime sortie passoire thermique session Anah 30/05/2023)	10 000 €  (10% plafonné à 8000 € + 2000 € prime sortie de vacance du logement)		36,74 %
M. BIRRE Cyrille et M. LUC Jérôme	108 rue Saint- Hilaire Nogent-le- Rotrou	Propriétaires bailleurs d'un logement en travaux lourds (60m <sup>2</sup> ) + conventionnement du loyer avec l'ANAH en LOC1 (loyer intermédiaire)	108 588,24€	65 406 €	33 432,60 €	24 892 €  (35% + 2000 € Prime sortie passoire thermique session Anah 30/05/2023)	8 540,60 €  (10% plafonné à 8000 € + 2000 € prime sortie de vacance du logement)		30,78 %
M. BARON Paul	26, rue Saint- Laurent Nogent-le- Rotrou	Propriétaire occupant d'un logement en travaux lourds et sortie de passoire thermique	53 667,46 €	42 132 €	30 885,80€	22 566 €  (50% + 1500 € Prime sortie passoire thermique session Anah 30/05/2023)	8 319,80 €  (15% plafonné à 7500 € + 2000 € prime de sortie de vacance du logement)	3 378 €  (CEE prévisionnels sollicités par le propriétaire)	63,84 %

Montant total de subvention accordée des quatre dossiers instruits :  
26 860.40 €.

Vote favorable à l'unanimité.

**LANCEMENT DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PPGDID)**

Vote favorable à l'unanimité.

**REVALORISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR.**

	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif actuel	Nouveau tarif
Catégorie 1 : Palaces	0,70 €	4,30 €	2,70 €	2,70 €
Catégorie 2 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,10 €	1,80 €	1,80 €
Catégorie 3 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,40 €	1,07 €	1,25 €
Catégorie 4 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,80 €	0,85 €
Catégorie 5 : Hôtels, résidences, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,71 €	0,75 €
Catégorie 6 : Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,55 €
Catégorie 7 : Terrains de camping et caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air ou parcs de stationnement touristiques	0,20 €	0,60 €	0,36 €	0,45 €
Catégorie 8 : Terrains de camping et caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
<b>Hébergements non classés</b>	<b>Taux minimum</b>	<b>Taux maximum</b>		
Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes				
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1,00%	5,00%	1,00%	2,50%
Hébergements insolites implantés dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du code du tourisme (hôtel, terrain de camping...) : tarif voté par la CdC dans l'une des 8 catégories d'hébergement touristique				
Hébergements insolites implantés chez un particulier : tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou plafond applicable aux hôtels 4 étoiles (2,30 €)				

Interventions de : Mme Pascale DE SOUANCE, M Pascal MELLINGER et Mme Estelle DUEZ

Vote favorable à l'unanimité.

**AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE D'ITINERAIRE DE LA VELOSCENIE.**

Intervention de Mme Pascale DE SOUANCE

Vote favorable à l'unanimité.

**ORGANISATION D'UN SALON DE L'AUTOMOBILE A NOGENT-LE-ROTROU.**

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que les concessionnaires de Nogent-le-Rotrou et Arcisses ont sollicité la Communauté de Communes par le Biais de la Manager de Commerce pour organiser un salon de l'auto à Nogent le Rotrou.

Ce salon aura lieu le vendredi 22 septembre de 14h à 19h et le samedi 23 septembre de 9h à 19h sur la place du 11 août à Nogent-le-Rotrou.

Vote favorable à l'unanimité.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE DU PERCHE POUR LA GESTION ET LA COMMERCIALISATION DES CHEQUES CADEAUX : VITRINES DE FRANCE**

Vote favorable à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT POUR ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAR**

Plan de financement prévisionnel :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en € HT</b>	
Achat du véhicule	116 500	
<b>TOTAL /HT</b>	<b>116 500</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Centre	46 600	40%
Autofinancement CC	69 900	60%
<b>TOTAL /HT</b>	<b>116 500</b>	<b>100%</b>

Vote favorable à l'unanimité.

**PRESENTATION DU RPQS ET DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 SUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**

Les élus, à l'unanimité, prennent acte de ces rapports.

## RPQS SICTOM 2022

Les élus ont pris acte du rapport. Le débat a eu lieu sur l'organisation des collectes d'Ordures Ménagères, le tri sélectif ; les bennes de déchets verts au Paty.

Intervention de Mme Estelle DUEZ.

## DECISION MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE						
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL 2023						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 45811	45811	AP-2201	511	511 06	Opérations pour compte de tiers	399 990,00
	45811	AP-2201	511	511 06	Pôle Santé des Gauchetières - Pharmacie	389 502,00
Chapitre 21					Pôle Santé des Gauchetières - Prestations intellectuelles - Régul 2022 ; Part Pharmacie	10 488,00
	2138	AP-2201	511	511 05	Installations générales, agencement des constructions	-1 140 738,00
					Autres constructions	
Chapitre 23					Immobilisations en cours	777 240,00
	2313	AP-2201	511	511 05	Travaux part CDC	751 236,00
	2313	AP-2201	511	511 05	Construction Pôle Santé - Prestations intellectuelles - Régul 2022 ; Part CDC	26 004,00
					<b>TOTAL</b>	<b>36 492,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 024	024	AP-2201	511	511 06	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 757,00
					Vente parcelle Gauchetières - Pharmacie	
Chapitre 13	1318	AP-2201	511	511 05	Subventions d'investissements	-399 990,00
					Autres - part Pharmacie	
Chapitre 45821	45821	AP-2201	511	511 06	Opérations pour compte de tiers	387 233,00
					Pôle Santé des Gauchetières - Pharmacie (Travaux)	
Chapitre 21	2138	AP-2201	511	511 05	Immobilisations corporelles	36 492,00
					Pôle Santé des Gauchetières - Prestations intellectuelles - Régul 2022	
					<b>TOTAL</b>	<b>36 492,00</b>

Vote favorable à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AAPPMA 2023**

L'association de pêche AAPPMA de Nogent-le-Rotrou sollicite une subvention de la Communauté de Communes du Perche.

Un dossier de demande de subvention a été déposé le 28 avril 2023.

L'Association sollicite :

- une subvention de 1 000 € au titre du fonctionnement de l'Association pour l'entretien, la restauration et la protection des milieux aquatiques.

Vote favorable à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 AU LOT N°2 GROS ŒUVRE CONSTRUCTION D'UN POLE SANTE**

Montant du marché de base : 221 348.67 € HT

Avenant n°1 : 54 460.81 € HT

Nouveau montant du marché : 275 809.48 € HT

Vote favorable à l'unanimité.

### **ACTUALISATION DES TARIFS DU GYMNASSE D'AUTHON DU PERCHE**

Considérant que le gymnase d'Authon du Perche n'a finalement pas été chauffé cet hiver, dans un contexte de forte inflation du prix du gaz, il n'y a pas lieu d'appliquer la hausse des tarifs votée le 14 décembre 2022 pour l'année 2023.

Il est proposé d'annuler la délibération n°14-12-2022/146 et d'actualiser les tarifs 2023 pour l'utilisation du gymnase d'Authon du Perche par le collège d'Authon du Perche à raison de 15,95 € par heure d'utilisation soit + 5,77% par rapport à l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention proposée sur cette base par le conseil départemental d'Eure et Loir et le collège d'Authon du Perche.

Vote favorable à l'unanimité.

### **LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Vote favorable à l'unanimité.

### **MISE A JOUR DELIBERATION FIXANT LES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Vote favorable à l'unanimité.

### **MISE A JOUR DELIBERATION SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

Vote favorable à l'unanimité.

## MISE A JOUR DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – SANTE ET PREVOYANCE

Concernant la participation relative à la complémentaire santé :

### Participation :

*(Base de référence)*

Montant participation mensuelle 2022 X indice du mois de révision  
Indice du mois d'origine (m.o)

Indice m.o : indice connu au 28/09/2015 (date de délibération) = 100.38

Indice du mois de révision = 111.98 (septembre 2022)

Participation employeur 2023 :

<b>CRITERES</b>	<b>Montant brut proposé par agent 2023</b>
-----------------	--

<b>Rémunération</b>	
<b>Sur une base de Smic</b>	<b>13.38 €</b>
<b>Indice majoré</b>	
<b>340 à 382 (ancien 321 à 363)</b>	<b>13.38 €</b>
<b>383 à 473 (ancien 364 à 422)</b>	<b>12.06 €</b>
<b>supérieur à 474 (ancien 422)</b>	<b>10.73 €</b>

<b>Composition familiale</b>	
<b>Agent seul</b>	<b>6.70 €</b>
<b>Agent et 1 enfant</b>	<b>13.38 €</b>
<b>Agent et 2 enfants et plus</b>	<b>20.08 €</b>
<b>Couple</b>	<b>13.38 €</b>
<b>Couple et 1 enfant</b>	<b>20.08 €</b>
<b>Couple et 2 enfants et plus</b>	<b>26.78 €</b>

Il est précisé que la participation financière de l'employeur ne pourra pas dépasser le montant de la cotisation de l'agent.

Concernant la participation relative à la prévoyance (maintien de salaire) :

La Communauté de Communes du Perche participe actuellement à hauteur de 5€/mois/agent pour les contrats de prévoyance labellisés (délibération du 23 novembre 2012).

Cette participation devait être revalorisée chaque année au 1er janvier selon le taux d'inflation.

Vote favorable à l'unanimité.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION (RENOUVELLEMENT) DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE ENTRE L'OTC ET LA CDC DU PERCHE**

Par délibération du 18 mars 2022, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention de mise à disposition individuelle d'un agent de l'Office de Tourisme et de Commerce du Perche afin d'assurer les fonctions de Manager de Commerce à 35h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée d'un an.

Considérant les besoins, il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes conditions : 35h pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La Communauté de Communes du Perche remboursera à l'Office de Tourisme et de Commerce du Perche la rémunération de l'agent.

Vote favorable à l'unanimité.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION (RENOUVELLEMENT) DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE ENTRE LA CDC DU PERCHE ET L'OTC**

Dans le cadre des besoins de l'Office de Tourisme et de Commerce du Perche, un agent de la Communauté de Communes du Perche, assistant administratif et comptable, a été mis à disposition à raison de 17.50 heures hebdomadaires de l'Office de Tourisme et de Commerce du Perche afin d'assurer ces fonctions depuis le 8 juin 2022 pour une durée d'un an.

Cette convention est arrivée à échéance et il est proposé de la renouveler pour un an.

La convention prévoit notamment que l'Office de Tourisme et de Commerce du Perche remboursera à la Communauté de Communes du Perche la rémunération de l'agent.

Vote favorable à l'unanimité.

**RECOURS A L'APPRENTISSAGE : SERVICE RESSOURCES HUMAINES**

Service	Nombre d'apprentis	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Commun Mutualisé – Ressources Humaines	1	BTS Gestion de la PME	2 ans

Vote favorable à l'unanimité.

## RECOURS A L'APPRENTISSAGE : SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Service	Nombre d'apprentis	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Enfance-Jeunesse	1	BUT ASSC (Animation Sociale et Socioculturelle)	3 ans

Vote favorable à l'unanimité

## AUTORISATION DE RECRUTER DES ANIMATEURS DANS LE CADRE DE CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) ET DETERMINATION DE LA REMUNERATION APPLICABLE

Vote favorable à l'unanimité

## CREATION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS D'ANIMATEUR D'ACCUEIL DE LOISIRS – SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Vote favorable à l'unanimité

## RECOURS AU BENEVOLAT POUR L'ALSH

Vote favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance



Jérémie CRABBE



Le Président



Harold HUWART

